

Quel est le rôle de la RSGE lors de l'inclusion d'un enfant à besoins particuliers?



Avant tout, rappelons que c'est le programme éducatif « Accueillir la petite enfance » (1), élaboré par le ministère de la Famille, qui est en vigueur dans tous les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) du Québec. La RSGE se réfère donc à ce cadre pour offrir un service de qualité à tous les enfants et leur famille, incluant évidemment ceux qui présentent des besoins particuliers. D'ailleurs, « Accueillir la petite enfance » met de l'avant une approche inclusive dans tous les SGEE.

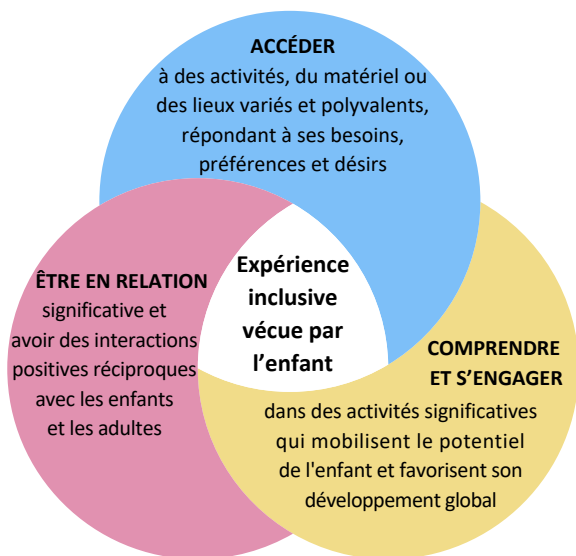
Comme c'est la RSGE qui est auprès de l'enfant et du groupe au quotidien, c'est elle qui est au cœur du processus d'inclusion depuis l'accueil initial de la famille jusqu'à la transition vers l'école.

Son rôle auprès de l'enfant

C'est elle qui est responsable de permettre à chaque enfant de vivre une expérience inclusive en tenant compte des trois composantes décrites dans ce schéma de l'expérience inclusive au SGEE (2)

En plus d'établir un lien affectif significatif avec l'enfant et de le soutenir dans son développement global, elle adapte ses interventions, les activités, le matériel et l'aménagement de façon à permettre à l'enfant de :

- socialiser avec les autres enfants, avec des mots, des gestes ou un regard
- participer aux activités à sa façon, sans attente d'un résultat précis
- suivre la routine du groupe, de la façon la plus autonome possible



Carrick, AQCE



Les autres actions de la RSGE en lien avec l'inclusion...

Avec les parents

Elle établit un partenariat solide avec les parents, basé sur l'écoute, la confiance et l'empathie. Elle communique régulièrement avec eux au sujet des besoins de l'enfant et de son évolution.

Elle favorise la prise de décisions communes quant aux moyens à mettre à place pour soutenir leur enfant.

Avec les professionnels (3)

Elle collabore avec les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant et participe à certaines rencontres en leur présence

Elle tient compte des **recommandations des professionnels**. Elle tente de les mettre en application tout en considérant la **réalité d'un SGEE**, notamment la présence d'un groupe d'enfants et l'apprentissage qui doit se faire par le jeu et l'interaction avec les pairs. Ainsi, il n'est pas envisageable de mettre l'enfant à l'écart du groupe pour stimuler certaines notions de façon individuelle. Le mieux serait plutôt de voir comment la recommandation peut être intégrée à la routine du SGEE ou aux activités quotidiennes. Par exemple :

→ Certains des exercices de motricité globale proposés par la physiothérapeute peuvent être intégrés lors du changement de couche.

→ Si l'orthophoniste recommande de développer le vocabulaire des verbes d'action, cela peut se faire lors d'une activité collective d'imitation du déplacement des animaux.

Avec le bureau coordonnateur (BC)

Elle collabore avec le BC afin de s'assurer que tous les moyens soient mis en place pour une inclusion optimale. Elle demande le soutien du BC lorsqu'elle en a besoin.

Confidentialité

Elle respecte la confidentialité des informations transmises par les parents et les professionnels. De plus, elle doit obtenir l'autorisation des parents pour transmettre des documents ou informations à un partenaire.

Plan de soutien, d'intégration

Elle est responsable de l'élaboration du plan détaillant les moyens à mettre en place dans le SGEE (ex. : plan de soutien, plan d'intégration)

Développement professionnel

Elle assure son propre développement professionnel en ce qui concerne l'inclusion, par exemple en assistant à des formations sur le sujet ou en consultant des ressources fournies par son agente de soutien pédagogique.

Les partenaires de l'inclusion



01

La RSGE

Ses rôles sont multiples et concernent ces sept aspects, détaillés ci-dessus :

- L'enfant
- Les parents
- Les professionnels
- Le BC
- Le plan de soutien, d'intégration
- La confidentialité
- Son développement professionnel

02

L'équipe du bureau coordonnateur, particulièrement l'agente de soutien pédagogique

À la demande de la RSGE, le BC est disponible pour la soutenir en lien avec

- Son rôle auprès de l'enfant
- Sa collaboration avec les parents et les professionnels
- Les aspects administratifs (ex. : documents à remplir)

Le BC s'assure de valoriser auprès de ses partenaires les avantages de l'inclusion dans les SGEE en milieu familial.



Les parents, partenaires privilégiés de la RSGE

Ils transmettent à la RSGE les informations qui concernent leur enfant

- Les informations qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement de l'enfant au service de garde (ex. : sommeil difficile à la maison)
- Les informations qui pourraient aider la RSGE à mieux soutenir l'enfant (ex. : pistes d'interventions fournies par un professionnel)

Ils sont disponibles pour échanger avec la RSGE sur les besoins de leur enfant et les moyens à mettre en place à la maison et au SGEE.

03

Les professionnels

Ils offrent des services spécialisés à l'enfant et à ses parents.

Ils élaborent et coordonnent un plan d'intervention.

Ils collaborent avec la RSGE de différentes façons, telles que décrites dans la fiche «Collaboration entre la RSGE et les professionnels/intervenants externes».

Ils doivent respecter la mission du SGEE en milieu familial, la vie privée de la RSGE, ainsi que la vie du groupe d'enfants (2).

04

Pour aller plus loin...

Document « Nos compétences en action », élaboré par le BC Lieu des petits, en collaboration avec les RSGE. Ce document détaille les huit compétences-clés des RSGE. Plusieurs des fiches qu'il contient peuvent être utiles pour poursuivre la réflexion en matière de pratiques inclusives, notamment celles-ci :

- Comment respecter l'unicité de chaque enfant?
- Comment concevoir des interventions en collaboration avec les parents?

Références

- (1) Accueillir la petite enfance
- (2) Carrick, AQCPE
- (3) J'me fais une place en garderie, jmfpg.org

